

CASE NO. I.C.R. - 98-41-1
EXHIBIT NO. DB 214
DATE ADMITTED. 25.10.2005
TENDERED BY. DEPEHUE
NAME OF WITNESS. BAGOSORA

J.O. N°20 du 15 octobre 1993

- 1808 -

Par arrêté présidentiel n° 426/06 du 4 août 1993, les arrêtés présidentiels n° 1102/03 du 02 décembre 1991, n° 436/06 et n° 438/06 ainsi que n° 439/06 du 09 septembre 1992 portant nomination dans le cadre des Officiers des Forces Armées Rwandaises, ont été retirés.

Par arrêté présidentiel n° 428/06 du 4 août 1993, le Capitaine NZABONIMPA Laurent, matricule 0371, a été révoqué des Forces Armées Rwandaises.

Par arrêté présidentiel n° 429/06 du 4 août 1993, le Lieutenant RUZINDANA Augustin, matricule 0396, a été révoqué des Forces Armées Rwandaises.

Par arrêté présidentiel n° 430/06 du 4 août 1993, le Sous-Lieutenant RUKFRATABARO Innocent, matricule 0650, a été révoqué des Forces Armées Rwandaises.

Par arrêté présidentiel n° 431/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier HABAGUHIRWA Eliab, matricule 20588.

Par arrêté présidentiel n° 432/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier NTIBII INGIRWA Azarias, matricule 19620.

Par arrêté présidentiel n° 433/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier HARFLIMANA François, matricule 19603.

Par arrêté présidentiel n° 434/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier NIYIBIZI Schadrack, matricule 19705.

Par arrêté présidentiel n° 435/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier UWINFZA Jean de Dieu, matricule 27215.

Par arrêté présidentiel n° 436/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier MUNYENGABE Léonard, matricule 27220.

Par arrêté présidentiel n° 437/06 du 4 août 1993, il a été mis fin au commissionnement, au grade de Sous-Lieutenant, de l'élève-Officier RUHIGIRA Joachim, matricule 19702.

Par arrêté présidentiel n° 487/06 du 23 septembre 1993, une nouvelle prolongation de carrière a été accordée au Colonel NSHIZIRUNGU Anselme, matricule 0021, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1993 et la date de signature du présent arrêté, le 23 septembre 1993.

Par arrêté présidentiel n° 488/06 du 23 septembre 1993, le Colonel NSHIZIRUNGU Anselme, matricule 0021, a été mis à la retraite par limite d'âge. Il bénéficie d'une pension de vieillesse et d'une prime de fin de carrière.

Par arrêté présidentiel n° 489/06 du 23 septembre 1993, une nouvelle prolongation de carrière a été accordée au Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, matricule 0019, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 1993 et la date de signature du présent arrêté, le 23 septembre 1993.

Par arrêté présidentiel n° 490/06 du 23 septembre 1993, le Colonel BEMS BAGOSORA Théoneste, matricule 0019, a été mis à la retraite par limite d'âge. Il bénéficie d'une pension de vieillesse et d'une prime de fin de carrière.

Par arrêté présidentiel n° 491/06 du 23 septembre 1993, il a été accordé une prolongation de carrière au Colonel GASAKF Athanase, matricule 0048, pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1993 et la date de signature du présent arrêté, le 23 septembre 1993.

Par arrêté présidentiel n° 492/06 du 23 septembre 1993, le Colonel BEM GASAKE Athanase, matricule 0048, a été mis à la retraite par limite d'âge. Il bénéficie d'une pension de vieillesse et d'une prime de fin de carrière.

Par arrêté présidentiel n° 493/06 du 23 septembre 1993, les Officiers dont les noms, grades et matricules sont repris au tableau ci-après, ont été promus aux grades et à partir des dates indiquées en regard de leurs noms.